



COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020

Nombre de Membres

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Présents : 17
- Ayant pris part : 18

L'an deux mille vingt et le lundi sept septembre à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation
31/08/2020

Date d'affichage
31/08/2020

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ, Mme Mélanie BOCCALON ; M. Christian BAÏSSE ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; M. David FRANCO ; Mme Pauline MARCOU MADER ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Excusée représentée : Mme Aline COUTAREL (représentée par Mme Mélanie BOCCALON).

Absente : Mme Vanessa LAGARDE

Jean MARTINEZ a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2020-84 : Modification d'assiette du chemin de la Nappié

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la demande par courrier en date du 25 août 2020 émanant de Madame MENUU co-proprétaire de l'indivision FABRE/MENUU, relative au déplacement d'une portion de chemin rural dit « de la Nappié ».

Il s'agit de déplacer, l'emprise dudit chemin afin de régulariser la situation administrative d'un bâtiment construit sur le chemin communal. Ce déplacement ne nuit en rien à la pratique et à la continuité du chemin qui est tombé en totale désuétude. Le plan établi par le géomètre est par ailleurs annexé à la présente délibération. Une copie du plan établi par le géomètre a été remise à chacun des conseillers.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le déplacement de l'emprise d'une partie du chemin dit « de la Nappié »,
- DIT que tous les frais (géomètre, notaire, enquête publique) seront à la charge des demanderesses,
- AUTORISE Monsieur le Maire à diligenter l'enquête publique nécessaire à ce déplacement d'emprise,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents pour mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.